

# PRÉAMBULE

---

Les politiques de gouvernance sont des déclarations adoptées par les Commissaires en conseil qui servent de cadre pour l'élaboration d'un plan d'action, un engagement par lequel la CSFY est tenue responsable. Ces politiques énoncent aussi les règles et les limites qui régissent la conduite de la direction générale en ce qui concerne les Commissaires en conseil.

La dernière section des politiques est le profil de sortie de l'élève (Politique 4.0). Cette politique est destinée à montrer à quoi la CSFY aspire pour tous ses élèves. L'ensemble des politiques de la CSFY vise à permettre la réalisation de cet objectif.

## Engagement

Les Commissaires en conseil assument pleinement leur rôle de fiduciaire de la *Charte canadienne des droits et des libertés* et de la *Loi sur l'éducation du Yukon* en assurant un positionnement stratégique susceptible de doter la Commission scolaire francophone du Yukon (CSFY) des politiques, des ressources et des outils nécessaires au plein épanouissement de la gestion scolaire au Yukon.

## Mission

Dans un environnement linguistique et culturel francophone dynamique, la Commission scolaire francophone du Yukon (CSFY) est reconnue pour son excellence en éducation et sa participation active au développement et à l'épanouissement de la communauté franco-yukonnaise

## Vision

La Commission scolaire francophone du Yukon (CSFY) vise la pleine réussite de tous ses élèves dans leur cheminement scolaire, social, francophone, professionnel et personnel.

## Mandat

La CSFY s'est donnée comme mandat d'outiller chaque élève de la petite enfance jusqu'à la fin du secondaire afin qu'il soit : en pleine possession de ses capacités intellectuelles et de son potentiel humain, fier de son héritage linguistique et culturel francophone et un citoyen en devenir, consciencieux, productif, qui respecte les valeurs humaines universellement reconnues.

Les finalités en éducation de la CSFY relèvent d'un engagement partagé et continu des parents, de l'école, de la communauté et de l'élève lui-même afin d'assurer son épanouissement dans une perspective d'inclusion et de respect, au profit de la communauté franco-yukonnaise d'aujourd'hui et de demain.

## Langue

La langue de fonctionnement et de communication de la CSFY est le français. Toutes les délibérations et les affaires des commissaires en conseil se déroulent en français, sans préjudice ou préjugé à l'égard des non-francophones.

# Métapolitique

## ÉNONCÉ

Principes sous-jacents à l'élaboration d'une politique

- Un des rôles importants des commissaires en conseil de la CSFY est d'établir des politiques claires et cohérentes, et d'en assurer la mise en œuvre par l'entremise du bureau de la direction générale qui agit à titre de directeur de l'éducation.
- Le processus d'élaboration doit inclure une communication ouverte et authentique entre la Commission scolaire, ses élèves, le personnel, les parents et les autres membres de la communauté, selon le cas.
- Les politiques de la Commission scolaire doivent refléter la mission, la vision et les valeurs de la Commission scolaire.

## DÉFINITIONS définir qui peut changer quoi

- Politique : Un énoncé adopté par les commissaires en conseil qui sert de cadre de référence pour l'élaboration d'un cours d'action ; un engagement par lequel la Commission scolaire est tenue responsable et redevable.
- Règlement de procédure : Un texte créant une règle uniforme applicable directement aux Commissaires en conseil.
- Directive administrative - Un cours d'action prescrit émanant d'une politique de la Commission scolaire, qui doit être entrepris dans une situation donnée.

## Critères pour une politique exemplaire

Une politique exemplaire :

- Est conforme à la mission, la vision et aux valeurs de la CSFY ;
- Est le résultat d'une communication ouverte et authentique ;
- Est claire, facile à comprendre et dans un langage inclusif ;
- Est facilement accessible à tous ;
- Est à jour et d'intérêt actuel ;
- Atteint les objectifs visés.

## Établissement des priorités :

- Est-ce que la politique est requise par une loi, un règlement ou une recommandation de la CSFY ?
- Est-ce que l'élaboration d'une politique est l'action appropriée pour répondre à une situation donnée ou à une problématique particulière ?
- Y a-t-il une question de sécurité ou de santé publique ?
- Y a-t-il une question d'équité ?
- S'agit-il d'une question qui concerne particulièrement la communauté ?
- S'agit-il d'une question de gouvernance ?
- Y a-t-il des implications financières ?
- Est-ce que la question en est une d'importance ?
- Quelles sont les conséquences de continuer avec le statu quo ?

### **Processus d'élaboration d'une politique :**

La Commission scolaire identifie le domaine qui fera l'objet de l'élaboration d'une politique.

Les commissaires en conseil mettent sur pied un comité de travail.

Le comité de travail développe un plan de travail qui tient compte notamment des points suivants

- Du responsable du projet
- De l'échéancier ;
- Du processus de consultation ;
- Des liens avec les autres politiques existantes ;
- Des exigences et implications légales ;
- Des besoins de ressources et en recherche ;
- D'un gabarit ou format pour le produit final.

Le comité de travail, sous la supervision du responsable de projet, développe la politique proposée et le présente aux commissaires en conseil pour approbation finale

### **Processus de consultation :**

La consultation est fondamentale dans l'élaboration d'une politique. Elle tient compte des principes suivants :

- La consultation doit inclure la représentation de toutes les parties, incluant l'Association des enseignants et enseignantes du Yukon (AÉY) (article 33 de leur convention collective), Union des employés du Yukon (YEU) (article 34 de leur convention collective) et le gouvernement du Yukon, qui peuvent contribuer ou qui risquent d'être affectées par la politique proposée.
- La consultation doit être caractérisée par l'ouverture, la confiance, l'intégrité et le respect mutuel des points de vue des participants et participantes.
- L'échéancier de la consultation doit être clair afin d'aider les participants et les participantes à planifier leurs engagements.
- L'horaire de la consultation doit faciliter la participation maximale.
- Les participantes et les participants doivent être informés des résultats de la consultation.

Les objectifs de la consultation dans le processus d'élaboration des politiques sont :

- Fournir une base plus élargie pour la cueillette de données et la rétroaction ;
- Clarifier et promouvoir une meilleure compréhension des questions ;
- Fournir de l'information et recevoir de la rétroaction ;
- Bâtir de bonnes relations ;
- Travailler à un consensus ;
- Développer un sens d'appartenance.

Une consultation efficace peut contenir les stratégies suivantes :

- Rencontres publiques - lignes d'assistance
- Groupes cibles - panel d'experts
- Comités de liaison - appel à des facilitateurs
- Ajout de membres au comité de travail
- Déclaration d'énoncés de position
- Contrats de recherche
- Délégations
- Sondage public
- Réponse courriel
- Ateliers

Les ébauches de document distribuées aux fins de consultation devraient inclure un sommaire explicatif décrivant les éléments importants du document d'une façon claire et concise et en précisant les enjeux principaux, les personnes intéressées et le plan de consultation en incluant les dates, l'heure, le lieu et le groupe d'intérêt.

La marque de respect à l'égard du processus de consultation permet à la Commission scolaire de continuer à utiliser ses pouvoirs législatifs de façon responsable, selon la *Loi sur l'éducation*. Ainsi, la Commission scolaire accepte son rôle de preneur de décision et les responsabilités subséquentes.

#### **Processus de mise en œuvre**

- Une fois la politique adoptée par les commissaires en conseil, la direction générale assume la responsabilité de sa mise en œuvre.

#### **Processus de révision des politiques**

Les politiques de la CSFY doivent être revues régulièrement afin d'assurer :

- Leur pertinence ;
- Leur conformité aux critères d'une politique exemplaire ;
- L'efficacité de la mise en œuvre.